



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Penly-EDF-sort-du-combustible-use-de-la-piscine-de-refroidissement-un-peu-trop-tot>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Penly : EDF sort du combustible utilisé de la piscine de refroidissement un peu trop tôt**

16 octobre 2019

France : Penly : EDF sort du combustible utilisé de la piscine de refroidissement un peu trop tôt

Un évènement significatif pour la sûreté vient d'être déclaré par l'exploitant de la centrale nucléaire de Penly (Normandie). Il démontre non seulement que l'exploitant connaît bien mal les règles censées régir le fonctionnement de l'installation, mais aussi que sa lenteur d'analyse et son manque de réactivité sont vecteurs de risques, tant pour la sûreté que pour l'environnement et les personnes.

Le 5 août 2019, tout le combustible du réacteur 2 est déchargé de la cuve et entreposé dans la piscine de refroidissement. **Par "nécessités d'organisation interne", l'exploitant décide début octobre de sortir 12 assemblages de combustible usés de la piscine avant la date prévue pour les expédier vers l'usine de La Hague.** Pour cela, il faut ouvrir un sas situé dans le fond de celle-ci. Sauf qu'il est formellement interdit d'ouvrir ce sas lorsque tout le combustible nucléaire du réacteur est en train de refroidir dans la piscine.

Cette piscine à combustible sert à la fois pour entreposer le combustible de la cuve pendant les arrêts pour rechargement, et pour y mettre les assemblages de combustible usés qui ne serviront plus. Il est nécessaire d'attendre que leur radioactivité et leur température diminuent pour pouvoir être transportés vers l'usine de retraitement du Cotentin. Avec cette double fonction, on comprend tout l'enjeu de sûreté de cet équipement. Si celle-ci n'est plus parfaitement étanche, si une fuite venait à se produire et que le niveau d'eau baissait, la puissance thermique dégagée par le combustible ne pourrait plus être évacuée, et c'est l'accident assuré. Sans parler des conséquences radiologiques induites par un dénoyage des assemblages ! C'est pourquoi lorsque le combustible du réacteur y est entreposé, les règles générales d'exploitation de la centrale proscrivent toute opération qui pourrait engendrer un risque de baisse de niveau d'eau. Mais EDF a pourtant lancé et poursuivi son opération de transfert des assemblages usés plusieurs jours, jusqu'à la mener à terme le 8 octobre.

Ce n'est qu'une fois le sas de la piscine ouvert puis refermé et le conteneur de transport chargé, qu'EDF s'est rendu compte que l'opération de transfert était interdite. Il faudra 6 jours à l'exploitant pour déclarer l'évènement comme significatif pour la sûreté. Et il faudra attendre encore plus d'une semaine pour que le public en soit informé. Manque de place, volonté de redémarrer au plus vite le réacteur ? **Les raisons qui ont poussé l'exploitant à sortir le combustible utilisé trop tôt de la piscine ne sont pas explicitées dans son communiqué. Mais encore une fois les considérations économiques et les soucis d'optimisation industrielles semblent être passés avant les questions de sûreté.**

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif sûreté de niveau 1 lié au non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Publié le 16/10/2019

Le 5 août 2019, l'unité de production n° 2 est à l'arrêt programmé pour la réalisation de sa visite partielle. Le réacteur est déchargé de son combustible, qui est stocké dans la piscine d'entreposage.

Pour répondre à des nécessités d'organisation interne liées au redémarrage de l'unité de production, l'évacuation de 12 éléments combustible est anticipée par rapport au calendrier initial.

Pour charger le conteneur de transport, il est nécessaire d'ouvrir, en fond d'un des compartiments de la piscine, un sas constitué de deux couvercles. Ce conteneur, placé sous la piscine, assure alors l'étanchéité de l'ensemble. Cette opération est terminée le 8 octobre à 1 heure de matin. Or, une prescription des spécifications techniques d'exploitation stipule que **les deux couvercles du sas d'étanchéité doivent être maintenus fermés lorsque la piscine contient l'ensemble des éléments combustibles du réacteur.**

La direction de la centrale EDF de Penly a déclaré cet événement le lundi 14 octobre à l'Autorité de sûreté nucléaire, au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-penly/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-surete-de-niveau-1-lie-au-non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation du réacteur 2 lors d'opérations de manutention du combustible utilisé

Publié le 23/10/2019

Centrale nucléaire de Penly - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 14 octobre 2019, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un évènement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation du réacteur 2 lors d'opérations de manutention du combustible utilisé.

Les règles générales d'exploitation sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite associées.

La piscine d'entreposage du combustible a deux fonctions. D'une part, elle reçoit l'ensemble des assemblages du cœur du réacteur pendant les arrêts pour rechargement ; d'autre part, elle sert à l'entreposage des assemblages de combustible usé dans l'attente de leur envoi vers l'usine de traitement de La Hague. Durant cette période, la radioactivité et la chaleur dégagée par les assemblages de combustible usé diminuent.

Entre le 5 et 7 octobre 2019, alors que le cœur du réacteur était déchargé dans la piscine d'entreposage du combustible, l'exploitant a transféré douze assemblages de combustible dans un colis de transport, ce qui n'était pas autorisé. En effet, de telles opérations sont interdites en présence d'assemblages de combustible usé récemment déchargés afin de prévenir tout risque de baisse du niveau d'eau en piscine, qui pourrait remettre en cause leur refroidissement.

Le niveau d'eau de la piscine d'entreposage du combustible est resté stable durant les opérations, et il n'y a pas eu de conséquence sur les personnes ou l'environnement. Toutefois, **en raison d'un non-respect des règles générales d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation-du-reacteur-2>